

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 07 décembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
IMMER Alain
MENEHIN Gaël
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine
OGER Isabelle
THILL Céline
VIEIRA Christophe

VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme
PEREIRA Julien

REUTER Olivier

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 676 Association Les Catt'Mômes, Subvention : solde de l'exercice comptable 2021

Considérant le courrier de Monsieur le Président de l'Association Les Catt'Mômes, du 25 octobre 2022, par lequel :

- il rappelle que la plaquette 2021 des comptes de l'Association a été transmise et que ces comptes ont été validés par le Commissaire aux comptes mandaté à cet effet.
- Il précise que l'arrêté des comptes de l'exercice 2021, présenté et validé lors de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2021, fait apparaître un trop-perçu de 12 931,57€ concernant la régularisation des subventions 2021 et antérieures, calculées selon les termes de l'ancienne convention nous liant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'émission d'un titre de Trésorerie d'un montant de **12 931,57€** pour encaissement du virement de l'association « Les Catt'Mômes » relatif au trop versé de subventions de l'exercice 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22
Le Maire,

